

Commune de CLESLES

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2020/19

du 23 SEP. 2020

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Approuvé	date	27 janvier 2006	aléa	Inondation
Révision approuvée	date	09 janvier 2020	aléa	Inondation
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Arrêté inter-préfectoral portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine-Aval

Consultable sur Internet

Le règlement et la note de présentation

Consultable sur Internet

La carte du zonage réglementaire

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

La carte du zonage réglementaire

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/rapport?form-adresse=true&isCadastre=false&ign=false&codeInsee=51155&lon=3.833511&lat=48.533385&CGU-adresse=on&adresse=51260+Clesles#details_cat_nat

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune



Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
51PREF19990150	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
51PREF20170001	31/05/2016	31/05/2016	22/11/2016	27/12/2016
51PREF19830156	01/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
51PREF19830024	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983

Date **23 SEP. 2020**

Le préfet de département

pour le Préfet,
la Directrice de Cabinet
Valérie SAINTOYANT